



CONDITIONS D'ANNULATION

- En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées seront remboursées intégralement et sans frais.
- En cas d'annulation par le participant et quel que soit le délai, les motifs justifiant un remboursement intégral sans frais des journées d'absence sont : le certificat médical (maladie, accident, hospitalisation); l'attestation funéraire pour décès d'un proche jusqu'au second degré; tout autre justificatif écrit à l'appréciation de la direction.

Une annulation hors motif ci-dessus entraîne l'obligation de payer les frais suivants :

- à + de 15 jours calendrier avant la date de l'activité = remboursement de l'acompte moins 5,00 € de frais de dossier ;
- entre 15 et 8 jours calendrier avant la date de l'activité = 25% du prix public reste dû ;
- dans les 7 jours calendriers précédents le début de l'activité ou le 1er jour de l'activité ou pendant l'activité = 100% du prix public reste dû.